



**ARRETE**

*portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en*

*Master  
2ème année  
MONNAIE BANQUE FINANCE ASSURANCE  
parcours Chargé d'affaires professionnels*

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

**Master  
2ème année  
MONNAIE BANQUE FINANCE ASSURANCE  
parcours Chargé d'affaires professionnels**

est composée comme suit :

- Monsieur MENDES Lindo, vacataire - non fonctionnaire
- Monsieur PALLUEL Cédric, associé professeur à mi-temps
- Monsieur POUGET Sébastien, professeur des universités

**Article 2**

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

**Julien GROBERT**  
Directeur de TSM

Fait à Toulouse, le 28/11/2025

**Hugues KENFACK**  
Président